



Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 à 19h30

**Commune
de
Corbières**

Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic

Excusés : M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal,
M. Jean-Marc Gerbex, Membre de la Commission financière
Mme Lucie Berset, Membre de la Commission financière
Mme Jordanne Michel, Membre de la Commission financière

Présences : 34 Citoyennes et Citoyens actifs

Scrutateurs : M. Jean-Bernard Angéloz et M. Marc Egger

Auditeurs : 3 Auditrices annoncées

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2023
 - 2.1 Comptes de fonctionnement 2023
 - 2.2 Comptes des investissements 2023
 - 2.3 Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2023
3. Présentation de la planification financière
4. Règlement relatif à la taxe communale à la plus-value
5. Informations et divers

M. le Syndic salue les participants et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée des comptes 2023.

M. le Syndic rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b), alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Afin de pouvoir identifier tous les intervenants, chaque Auditeur s'annonce en mentionnant son nom et prénom, faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être retranscrit.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice de droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Le Conseil communal ne vote pas pour l'approbation des comptes.
Deux Auditrices s'annoncent.

Les personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'Assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 17 mai 2024, et envoi de tous ménages.

M. le Syndic fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

2. Comptes 2023

2.1 Compte de fonctionnement 2023

M. le Syndic passe en revue les différents postes et commente les principaux éléments présentant des écarts, selon la récapitulation ci-après, publiée dans le Journal communal n°27 du printemps 2024.

Récapitulatif du fonctionnement 2023

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
	4 626 361,15	4 522 995,00	4 874 042,70	5 070 564,31
0. Administration	471 551,00	9 700,00	511 407,20	17 398,80
1. Ordre public	86 673,00	29 000,00	93 119,93	74 781,00
2. Formation	1 402 811,05	210 349,00	1 383 632,73	204 497,60
3. Culte, culture et loisirs	224 907,70	59 540,00	262 951,15	58 929,50
4. Santé	454 393,55	3 000,00	435 704,05	2 526,40
5. Prévoyance sociales	469 184,35	8 000,00	456 195,70	12 643,00
6. Trafic et télécommunications	432 935,00	38 450,00	468 257,73	138 172,50
7. Protection, aménagements de l'env.	858 707,50	755 337,00	954 242,27	865 777,33
8. Economie	45 464,00	4 200,00	59 830,62	4 748,00
9. Finances et impôts	179 734,00	3 405 419,00	248 701,32	3 691 090,18
Excédent de charges/produits		103 366,15	196 521,61	

Il ressort de ces comptes de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 196'521.61. Des charges maîtrisées, proches des montants du budget 2023 ainsi que des entrées fiscales en hausse en sont la raison principale.

O-Administration

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	471 551,00	9 700,00	511 407,20	17 398,80
0110 Législatif	15 000,00		15 139,60	
0120 Exécutif	68 100,00		66 326,67	
0210 Administration des finances	48 000,00	2 700,00	55 704,99	1 528,75
0220 Services généraux, autres	340 451,00	7 000,00	374 235,94	15 870,05
Excédent de charges/produits		461 851,00		494 008,40

0210 : charges : problème avec le programme de comptabilité

0220 : charges : provision pour le paiement des factures non payées du programme de comptabilité, nous avons des problèmes avec le fournisseur informatique de ce dernier. Des soldes d'investissements n'ont pas été reportés depuis les comptes 2021. Nous allons très certainement changer de programme en fin d'année

1-Ordre public

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	471 551,00	9 700,00	511 407,20	17 398,80
0110 Législatif	15 000,00		15 139,60	
0120 Exécutif	68 100,00		66 326,67	
0210 Administration des finances	48 000,00	2 700,00	55 704,99	1 528,75
0220 Services généraux, autres	340 451,00	7 000,00	374 235,94	15 870,05
Excédent de charges/produits		461 851,00		494 008,40

1500 : produits : ventes des véhicules d'intervention pompier en commun avec la Commune d'Hauteville et loyer reçu pour la location des locaux du feu par le Bataillon Sud Fribourgeois.

2-Enseignement et formation

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Enseignement et formation	1 402 811,05	210 349,00	1 383 632,73	204 497,60
2110 Ecole enfantine	76 392,95		77 078,05	
2120 Ecole primaire	483 442,10	28 549,00	484 686,05	28 649,50
2130 Ecole du cycle orientation	370 267,00		362 509,00	
2140 Ecoles de musique	23 390,55		25 242,45	
2170 Bâtiment scolaire Corbières	36 800,00	12 000,00	31 471,62	12 000,00
2171 Bâtiment scolaire Villarvolard	54 705,00	1 000,00	48 475,11	1 730,00
2180 Structures d'accueil extrascolaire	7 900,00		2 963,15	
2199 Cercle scolaire	168 800,00	168 800,00	162 118,10	162 118,10
2200 Ecoles spécialisées	168 113,45		176 409,30	
2300 Formation professionnelle initiale	13 000,00		12 679,90	
Excédent de charges/produits		1 192 462,05		1 179 135,13

2110 : charges liées

2120 : charges liées et imputation de notre participation au cercle scolaire

2130 et 2140 : charges liées

2170 : école Corbières, produits : location de l'appartement du 1^{er} étage à une famille ukrainienne

2180 : accueil extrascolaire

2199 : gestion de l'administration scolaire dont la part de Corbières est reportée en compte « 2120 ».

2200 : charges liées

3-Culte, culture et loisirs

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, culture et loisirs	224 907,70	59 540,00	262 951,15	58 929,50
3210 Bibliothèque publique	4 600,00		5 094,90	
3290 Culture	13 672,70		12 172,70	
3410 Sport	197 135,00	59 540,00	229 918,05	58 929,50
3420 Loisirs	9 500,00		15 765,50	
Excédent de charges/produits		165 367,70		204 021,65

3410 : charges : achat d'un robot de tonte, contrôle électrique de la salle polyvalente et réparation des frigos de la cuisine de la salle polyvalente

3420 : charges : sorties des aînés avec excellent taux de participation, chasse aux œufs financée en grande partie par la Commune en 2023. Pour 2024, une participation a été demandée aux communes de Hauteville et Botterens.

4-Santé

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	454 393,55	3 000,00	435 704,05	2 526,40
4110 Hôpitaux	4 305,05		3 943,55	
4120 Etablissement médico-sociaux	245 461,70		244 398,95	
4210 Soins ambulatoires	184 209,60		178 326,60	
4220 Services de sauvetages	16 817,20		6 400,10	
4330 Service médical des écoles	3 500,00	3 000,00	2 526,40	2 526,40
4340 Contrôle des denrées alimentaires	100,00		108,45	
Excédent de charges/produits		451 393,55		433 177,65

4110, 4120, 4210, 4220 : charges liées

4330 : produits : refacturation des soins médicaux et dentaires

5-Affaires sociales

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Affaires sociales	469 184,35	8 000,00	456 195,70	12 643,00
5230 Institutions pour personnes handicapées	272 133,65		278 571,85	
5310 Assurances vieillesse et survivants AVS		1 000,00	913,30	1 114,70
5410 Allocations familiales	6 605,90		5 185,85	
5451 Structures accueil extrafamilial de jour	31 100,00	7 000,00	27 832,50	11 528,30
5720 Aide matérielle légale	152 838,80		140 192,20	
5790 Assistance autres	6 506,00		3 500,00	
Excédent de charges/produits		461 184,35		443 552,70

5230 : charges : charges liées

5310 : charges AVS prises en charge par la Commune

5451 : produits : refacturation aux parents de subventions pour crèche (en fonction de l'avis de taxation)

6-Transports :

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Transports et communications	432 935,00	38 450,00	468 257,73	138 172,50
6130 Routes cantonales	18 895,00		19 000,45	
6150 Routes communales	356 103,00	38 450,00	389 797,28	138 172,50
6210 Infrastructure transports publics	9 696,00		12 173,00	
6220 Trafic régional et d'agglomération	48 241,00		47 287,00	
Excédent de charges/produits		394 485,00		330 085,23

6150 : charges : l'extinction de l'éclairage public et les amortissements des investissements 2022 qui n'étaient pas au budget

produits : reventilation des heures des employés communaux

6210 et 6220 : charges liées

7-Protection, aménagement du territoire

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection, aménagement du territoire	858 707,50	755 337,00	954 242,27	865 777,33
7101 Approvisionnement en eau	197 340,00	197 340,00	211 025,86	211 025,86
7102 Approvisionnement intercommunale e	101 220,00	101 220,00	135 305,90	135 305,90
7201 Traitement des eaux usées	162 000,00	162 000,00	196 078,36	196 078,36
7301 Gestion des déchets	82 054,90	65 160,00	100 376,26	68 537,20
7302 Gestion intercommunale des déchets	219 617,00	219 617,00	244 637,21	244 637,21
7410 Corrections de cours d'eau	9 530,00		5 987,28	
7710 Cimetière	8 400,00	1 000,00	5 164,50	2 222,80
7900 Aménagement du territoire	78 545,60	9 000,00	55 666,90	7 970,00
Excédent de charges/produits		103 370,50		88 464,94

7101 : ce compte s'équilibre par une attribution au financement spécial de Fr. 4'602.50 (le budget prévoyait un prélèvement de Fr. 3'896.90)

7102 : participation de la Commune de Corbières de Fr. 96'299.30 mise en charges dans le « 7101 »

7201 : compte d'épuration des eaux équilibré comme le demande la Loi avec une attribution au financement spécial de Fr. 55'808.18 (le budget prévoyait une attribution de Fr. 19'015.—)

7301 : part de la Commune de Corbières à la déchetterie intercommunale de Fr. 65'845.04

7302 : compte de gestion du réseau d'eau intercommunale Botterens – Corbières – Hauteville avec une charge pour la Commune de Corbières de Fr. 65'845.04 reprise dans 7301. Charges de transport plus élevées et moins de ristournes sur les déchets

8-Economie

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie	45 464,00	4 200,00	59 830,62	4 748,00
8110 Administration exécution et contrôle	5 150,00		5 172,05	
8200 Sylviculture	17 500,00	4 200,00	26 490,25	4 748,00
8400 Tourisme	22 814,00		28 168,32	
Excédent de charges/produits		41 264,00		55 082,62

8110 : charges : entretien des routes forestières

8200 : charges: entretien des routes forestières
produits : bénéfice de de Corporation forestière

8400 : charges : financement d'une partie de la géante du bord du lac et réfection des tables en bois en prêt pour les citoyens.

9-Finances et impôts

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	179 734,00	3 405 419,00	248 701,32	3 691 090,18
9100 Impôts communaux ordinaires	23 000,00	2 295 000,00	-22 112,55	2 315 979,15
9101 Impôts communaux spéciaux		419 500,00		760 427,50
9300 Péréquation financières intercommunale		107 519,00		107 519,00
9500 Part aux recettes autres		72 500,00		74 511,10
9610 Intérêts		30 000,00		25 830,32
9630 Immeubles du patrimoine financier	93 234,00	163 900,00	147 915,40	174 583,70
9631 Immeubles du Vanel	63 500,00	126 500,00	122 898,47	130 242,15
9710 Redistributions liées à la taxe CO2		500,00		330,60
9900 Postes non ventilables		190 000,00		101 666,66
Excédent de charges/produits	3 225 685,00		3 442 388,86	

Les produits se montent à Fr. 3'691'090.— soit Fr. 285'671.— plus élevés que prévu au budget.

9100 : produits : diminution du contentieux

9101 : produits : augmentation des impôts spéciaux sur les gains immobiliers et les mutations immobilières

9630 : charges : entretien des chalets (Monse, Gros Maroz, Papage, Grattalau, Crau-Bourret, Montasson)

9631 : charges : rénovation de 3 salles de bain, contrôle des installations électriques

9900 : 2^{ème} amortissement annuel sur 10 ans de la réévaluation du patrimoine administratif

M. le Syndic donne lecture des différences par rapport aux impôts budgétisés.

		BUDGET 23	COMPTES 23	diff bu23-c23	COMPTES 22
9100,4000,00	Impôts sur le revenu	1 970 000,00	1 916 452,00	-53 548,00	1 859 767,00
9100,4001,00	Impôts sur la fortune	150 000,00	170 968,85	20 968,85	214 030,05
9100,4002,00	Impôt à la source	45 000,00	37 796,10	-7 203,90	38 973,20
9100,4010,00	Impôts sur le bénéfice	80 000,00	142 519,75	62 519,75	37 701,35
9100,4011,00	Impôt sur le capital	2 000,00	443,05	-1 556,95	21 261,70
9101,4021,00	Contribution immobilière	200 000,00	244 759,85	44 759,85	218 813,60
9101,4022,00	Impôt sur les gains immobiliers	65 000,00	341 728,90	276 728,90	131 879,05
9101,4023,00	Impôt sur les mutations immobilières	150 000,00	169 431,20	19 431,20	290 118,80
9101,4024,00	Impôt sur les succession et les donations	0,00	-112,45	-112,45	47 768,00
	TOTAUX	2 662 000,00	3 023 987,25	361 987,25	2 860 312,75

Etat du capital propre

	Situation 31.12.2022	Augmentations	Diminutions	Situation 31.12.2023
290 Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	1 231 437,89	60 410,68	0,00	1 291 848,57
29001.00 Financement spécial maintien de la valeur Eau	125 013,07	3 509,40		128 522,47
29001.01 Financement spécial équilibre du compte Eau	64 708,49	1 093,10		65 801,59
29002.00 Financement spécial maintien de la valeur Eaux usées	484 961,53	22 463,46		507 424,99
29002.01 Financement spécial équilibre du compte Eaux usées	556 754,80	33 344,72		590 099,52
293 Préfinancements	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
29300.00 Préfinancement bâtiment scolaire	1 500 000,00			1 500 000,00
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	1 104 381,60	0,00	222 116,66	882 264,94
29500.00 Réserve réévaluation PA	915 000,00		101 666,66	813 333,34
29500.01 Réserve protection civile	189 381,60		120 450,00	68 931,60
299 Résultats cumulé	9 022 293,03	664 608,85	40 000,00	9 395 577,69
29990.01 Résultats cumulés * détail	8 574 447,23	664 608,85	40 000,00	9 199 056,08
29900.01 Résultat annuel	447 845,80	196 521,61	447 845,80	196 521,61
29 Capital propre	12 858 112,52	725 019,53	262 116,66	13 069 691,20

29990.01 Résultats cumulés * détail

Participation Hauteville conduite eau intercommunale acquisition 2021

40 000,00

Construction nouvelle école en cours fin 2021

58 945,55

Réfection chemin de la Laiterie en cours fin 2021

27 198,40

Création trottoir route du Vanel en cours fin 2021

11 024,70

Inventaire et gestion digitale des routes en cours fin 2021

19 321,40

Réfection conduite intercommunale EU en cours fin 2020

6 529,40

Réfection conduite intercommunale EU en cours fin 2021

24 861,45

Adduction eau bouclage route du Vanel acquisition fin 2020

44 140,00

Adduction eau bouclage route du Vanel acquisition fin 2021

24 742,15

Bénéfice 2022

447 845,80

664 608,85 40 000,00

M. le Syndic donne lecture du tableau ci-dessus.

Capital propre fin 2022 de Fr. 12'858'112.52 et fin 2023 de Fr. 13'069'691.20 soit une augmentation de Fr. 211'578.68 de notre fortune expliquée comme suit :

Bénéfice 2023	Fr. 196'521.61
Augmentation financement spéciaux	Fr. 60'410.68
Diminution réserve liée au retraitement PA -	Fr. 222'116.66
Augmentation mise à l'actif inv. 2020-2021	Fr. 216'763.05 (Fr. 664'608.85 moins le
bénéfice 2022 de Fr. 447'845.80)*	
Diminution mise à l'actif inv. 2020-2021	<u>Fr. 40'000.00</u>
Augmentation fortune	<u>Fr. 211'578,68</u>

*la différence de Fr. 447'845.80 est expliquée de la manière suivante : en 2021, lors du bouclage des comptes, le programme informatique n'a pas reporté Fr. 170'000.—. Cela n'a pas d'influence sur le fonctionnement. En revanche, cela induit une différence dans l'actif. Ces Fr. 170'000.— augmentent la fortune, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle en soit. Il est cependant assez désagréable de devoir expliquer des différences dans les comptes et c'est pour surtout pour cette raison que la Commune va probablement se séparer de son fournisseur informatique du programme de comptabilité.

Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-157.56%
L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.	
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	30%
Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.	
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%
Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée	
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	74%
Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.	
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	20%
Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité	
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	4%
Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.	
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-4734.764
Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.	
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	7%
Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.	

M. le Syndic donne lecture du tableau des indicateurs financiers ci-dessus.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe aux comptes des investissements dont le récapitulatif a également été inséré dans le dernier Journal communal.

2.2 Compte des investissements

Investissement 64, Remplacement des lampadaires

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 80'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 80'772.55
Dépassement	Fr. 772.55

Cet investissement a été financé par un emprunt bancaire correspondant au montant du budget, soit Fr. 80'000.— et le solde par nos liquidités.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, prend la parole.

Investissement 66, Remplacement des compteurs d'eau

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 40'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 33'533.15
-----------------------------	---------------

La Commune est propriétaire des compteurs d'eau. Une centaine d'entre eux étaient usés et ont été remplacés par les employés communaux. Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 33'533.15 financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, prend la parole.

Investissement 70, Isolation de l'immeuble communal

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 40'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 20'562.10
-----------------------------	---------------

L'isolation des combles de l'immeuble communal a été réalisée par nos employés communaux. La porte de l'entrée et les portes des garages ont également été remplacées.

Cet investissement se solde par un montant de Fr. 20'562.10 financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

Investissement 71, Achat des terrains art. 603 et 34 RF Corbières

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 261'495.00**

Montant de l'investissement	Fr. 268'085.05
-----------------------------	----------------

Un investissement d'un montant de CHF 261'495.- a été voté pour l'achat des articles 603 et 34 RF Corbières. Le financement de cet investissement s'est fait par un emprunt bancaire.

Les parcelles en zone à bâtir se raréfient dans les communes. Le Conseil communal n'a pas de projet de construction immédiat sur ces parcelles, mais l'emplacement de ces dernières, proche de l'actuel terrain de foot semble stratégique pour d'éventuels futurs aménagements communaux.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 268'085.05 sans charge d'amortissement (immeuble du patrimoine financier). Le dépassement de CHF 6'590.05 s'explique par les frais de notaire, d'inscription au Registre foncier et des droits de mutation plus élevés qu'estimés.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. Gabriel Kolly, Syndic, reprend la parole.

Récapitulatif des investissements 2023

	Budget 2023		Comptes 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
	7 783 495,00	1 515 450,00	1 053 930,25	48 531,70
02 Services généraux	11 000,00			
217 Bâtiments scolaires	5 970 000,00	500 000,00	190 911,55	
61 Circulation routière	451 000,00	147 450,00	80 936,25	
71 Approvisionnement en eau	40 000,00	33 000,00	33 533,15	19 495,72
72 Traitement des eaux usées	550 000,00	60 000,00	190 877,00	29 035,98
84 Tourisme				
963 Immeubles du patrimoine financier	761 495,00	775 000,00	557 672,30	
Excédent de charges		6 268 045,00		1 005 398,55

Les comptes des investissements 2023 bouclent par un excédent de charges de Fr. 1'005'398.55.

La différence est due aux reports d'investissements non terminés sur 2023.

Ouverture de la discussion :
Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière pour la lecture des rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière.

2.3 Rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière donne lecture du rapport de révision de la fiduciaire Marc Gobet SA qui recommande d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

Il poursuit par la lecture du rapport de la Commission financière qui a pris position sur le rapport de révision de la fiduciaire.

La Commission financière propose l'acceptation des comptes de fonctionnement et des investissements 2023. Il remercie tous les acteurs de ce bon résultat 2023.

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Pochon ainsi que les Membres de la Commission financière pour leur rapport. M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2022

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

- **Le compte de fonctionnement 2023 est approuvé à l'unanimité**
- **Le compte des investissements 2023 est approuvé à l'unanimité**

Les comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés sont approuvés par l'assemblée communale.

3. Présentation de la planification financière

	Budget 2024		Planification 2025		Planification 2026		Planification 2027		Planification 2028	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	4'807'639	4'728'661	4'940'668	4'784'181	5'135'747	4'822'980	5'172'232	4'856'277	5'208'083	4'896'573
0. Administration générale	407'230	9'700	420'925	9'700	422'498	9'700	427'274	9'700	430'529	9'700
1. Ordre et sécurité publics, défense	90'710	31'500	91'259	31'500	91'813	31'500	92'373	31'500	92'939	31'500
2. Formation	1'479'428	206'299	1'562'291	211'299	1'698'236	211'299	1'708'267	211'299	1'718'399	211'299
3. Culture, sport et loisirs	226'244	47'011	230'300	47'011	232'199	47'511	234'235	47'511	236'313	47'511
4. Santé	498'535	3'500	503'484	3'500	508'481	3'500	513'529	3'500	518'628	3'500
5. Prévoyance sociales	510'607	11'300	515'450	11'300	520'342	11'300	525'283	11'300	530'272	11'300
6. Trafic et télécommunications	449'267	39'650	470'166	39'650	476'225	39'650	485'268	39'650	494'949	39'650
7. Protection - aménagement territoire	943'803	840'282	944'927	840'644	984'035	847'284	984'035	848'604	984'035	856'604
8. Economie publique	38'083	5'000	38'133	5'000	38'184	5'000	38'236	5'000	38'287	5'000
9. Finances et impôts	163'732	3'534'419	163'732	3'584'577	163'732	3'616'237	163'732	3'648'213	163'732	3'680'509
Excédent de charges		78'978		156'487		312'766		315'955		311'511
Variation				77'509		156'279		3'189		-4'444

M. le Syndic donne lecture du tableau ci-dessus.

Le Conseil communal a été très prudent sur l'augmentation des entrées fiscales.

Il a tenu compte d'une croissance limitée pour les charges de personnel avec une augmentation linéaire de 2%. Les charges liées ont été augmentées de 1%.

Le Conseil communal a également tenu compte des différentes informations venant du canton et du district. Il manque toutefois les futures charges de fonctionnement des homes et du centre sportif. Ces charges arriveront pour notre Commune en 2027 voir 2028. L'impact de cet investissement est connu mais pas celui du fonctionnement.

L'amortissement et les intérêts de nos futurs investissements ont également été pris en compte. La grosse partie concerne la nouvelle école dont les amortissements et les intérêts influenceront le résultat depuis 2026.

Dans les nouveaux investissements 2025 : Réfections de routes communales : Montasson, Chemin de la Montagnetta, Chemin de la Chenevière, réfection du bitume à la rue du Rang. Il y a encore quelques points en suspens comme la construction d'une place de jeux et le déplacement de l'administration communale dans l'ancienne école primaire de Villarvolard qui doivent encore être pris en compte.

Le tableau sera mis à jour régulièrement en fonction des informations connues à propos des futurs investissements.

La planification financière n'est pas évidente à établir car il n'est pas toujours possible pour les entreprises de proposer des offres qui tiennent la route en 2024 pour 2027.

Ouverture de la discussion :

Pas de remarque.

4. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

M. le Syndic donne les explications suivantes : Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) en lien avec la taxe sur la plus-value sont entrées en vigueur le 1er octobre 2023.

Pour rappel, l'encaissement de la taxe sur la plus-value correspond à la compensation des avantages majeurs résultant d'une mesure d'aménagement augmentant la valeur d'un bien-fonds. Ex: classement d'un bien-fonds anciennement classé dans la zone agricole en zone à bâtir. Il s'agit donc d'une taxe sur les nouvelles mises en zone ou sur les parcelles qui auraient bénéficié d'une augmentation d'indice.

Selon l'art. 113a, al.1a, les communes peuvent désormais prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal (soit 5%). La part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale.

L'affectation des recettes de la taxe communale doit servir des mesures d'aménagement du territoire listées à l'art. 3 du Règlement communal.

M. le Syndic donne lecture du Règlement soumis à approbation de l'assemblée.

Règlement de la commune de Corbières

du 27 mai 2024

relatif à la taxe communale sur la plus-value

L'Assemblée communale

Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT);

Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);

Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC);

Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo);

Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo);

Arrête:

Art. 1 But

¹ Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATEC.

Art. 2 Taux

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATEC)

¹ Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants:

- les études de densification et de requalification du milieu bâti;
- les plans d'aménagement de détail-cadre;
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATEC;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir;
- les itinéraires de mobilité douce;

Art. 4 Financement spécial

¹ Par l'adoption de ce règlement, la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après: financement spécial).

² L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le conseil communal et sous réserve des compétences financières de l'Assemblée communale

Art. 5 Finances communales

¹ Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

² L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Art. 6 Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Adopté par l'Assemblée communale du 27 mai 2024

Le/La Secrétaire:

Le/La Président/e:

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

La Commune va donc encaisser une taxe sur la plus-value notamment pour les parcelles qu'elle a vendues à l'Impasse Pra-Girard. Nous pouvons donc estimer encaisser une taxe d'un montant située entre Fr. 50'000.— et Fr. 100'000.— payée par les propriétaires finaux des parcelles concernées.

Certains propriétaires qui ont bâti et qui ont profité d'augmentations d'indices dues à la Loi seront aussi soumis au paiement de cette taxe.

Cet argent pourrait être utilisé pour l'aménagement d'une place de jeux ou pour l'aménagement d'itinéraires de mobilité douce par exemple.

Ouverture de la discussion :

Mme Christine Meige, Citoyenne : « Est-ce la différence entre la valeur du terrain agricole et la valeur du terrain à bâtir ? »

Gabriel Kolly, Syndic : « Prenons un exemple concret : nous avons vendu les premières parcelles à bâtir de l'Impasse Pra Girard à Fr. 200.— le m². Les mesures d'aménagement prises sur ces terrains apportent une valeur ajoutée (plus-value). Une taxe de 20% sera prélevée de cette valeur ajoutée. Le Canton décide de la valeur du terrain et prélève la taxe sur ce montant. Cela compte aussi pour une parcelle qui serait en zone résidentielle à faible densité et qui passerait en zone centre village. »

Mme Christine Meige, Citoyenne : « Merci. »

Vote :

Le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value est approuvé par la majorité de l'assemblée communale contre 2 absentions.

5. Informations et divers

M. Martin Gendre, Vice-Syndic prend la parole et donne quelques informations concernant la déchetterie intercommunale.

La gestion de la déchetterie a subi quelques changements en 2024. Un nouveau collaborateur a été engagé et les horaires ont été modifiés.

En ce qui concerne les comptes 2023 en lien avec la déchetterie, la Commune a malheureusement encaissé beaucoup moins de ristournes sur la valorisation des déchets récoltés par rapport 2022. Ceci oblige le Conseil communal à augmenter la taxe au poids sur les déchets ménagers à Fr. 0.50.— dès le 1^{er} juin 2024, contre Fr. 0.40.— auparavant. Cette augmentation permettra de couvrir les 70% des charges de la gestion des déchets par les taxes (taux imposé par la Loi). Le Conseil communal a fait un tour d'horizon des communes avoisinantes et s'est rendu compte que malgré cette augmentation de la taxe, la Commune de Corbières est toujours en dessous de la moyenne qui se situe autour des Fr. 0.60.—.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal prend la parole et donne quelques informations à propos de l'avancement du projet de la nouvelle école. Le chantier avance bien avec la construction du sous-sol essentiellement en béton qui arrive à terme. A l'heure actuelle, il n'y a pas de retard sur les travaux de génie-civil.

En ce qui concerne le recours au Tribunal cantonal sur l'attribution des travaux de charpente annoncé lors de la précédente assemblée, ce dernier a abouti. L'aboutissement de ce recours a contraint le Conseil communal à recommencer la procédure de soumission en marché public. La procédure touche bientôt à son terme. D'après l'architecte et sous réserve d'imprévus, le planning devrait être respecté.

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée.

Ouverture de la discussion :

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « J'ai une question concernant l'ancienne école. Est-ce qu'une décision a été prise quant à son utilisation ? Va-t-elle être vendue ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Non. En 2021, le Conseil communal a fait remplir un questionnaire aux citoyens afin de connaître leurs avis. Une première décision sera prise en ce qui concerne le sort de l'école de Villarvolard. Le Conseil communal pense y installer à terme l'administration communale. Les locaux actuels manquent de place. Le Conseil communal pense également conserver un appartement pour la location dans l'école de Corbières comme c'est actuellement le cas. Une salle des sociétés pourrait être aménagée en dessous sous réserve des différentes autorisations requises. Ces bâtiments sont protégés et certaines contraintes doivent être respectées. Le Conseil communal n'a pas le souhait de vendre ces propriétés »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Merci. J'ai également une question concernant le nouveau site internet. Je constate que les mises à l'enquête y sont enfin publiées mais un élément essentiel est manquant : l'adresse des travaux. Quand est-ce que cela va apparaître ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal responsable des constructions étant absent, je ne vais pas m'avancer. Je me tourne vers les secrétaires sachant que ce sont elles qui publient les éléments sur le site internet. »

Mme Laura Bussard, Collaboratrice administrative : « Nous avons eu quelques problèmes avec la publication des mises à l'enquête sur le site internet en début d'année. Nous avons maintenant réglé le problème avec notre partenaire informatique. En ce qui concerne l'adresse, nous allons réfléchir afin de voir les possibilités de l'ajouter à l'annonce. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Volontiers. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Les mises à l'enquête sont publiées dans la feuille officielle. Nous n'allons pas pouvoir mettre le dossier complet sur le site ».

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Je suis d'accord, je demande juste que les informations essentielles y figurent. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous en prenons note. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « J'ai une dernière question. Il y a une année, nous avons parlé de l'amélioration du sentier de l'Orée des Fourches. Où est-ce que cela en est ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Le dossier est à l'enquête préalable auprès du Canton. Nous vous communiquerons des informations dès que nous en aurons. Je pense qu'il ne faut pas être pressé. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Merci. »

M. Jean-Paul Niederer, Citoyen : « Avez-vous prévu de récupérer l'eau de pluie dans le cadre du projet de la nouvelle école ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Non, cette dernière va aller dans des bacs de rétention mais nous n'avons pas prévu de la récupérer puisque nous avons très peu d'eau utilisée dans le bâtiment de l'école, ce n'est pas un gros consommateur. L'eau est utilisée uniquement pour les toilettes et les lavabos. L'architecte ne nous a pas vraiment parlé de cette option. Les bacs servent plutôt à retenir les crues »

M. Jean-Paul Niederer, Citoyen : « Il n'y a pas de douches prévues ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Non, il y en a dans le bâtiment de la halle polyvalente. »

M. Jean-Paul Niederer, Citoyen : « Merci. »

Gabriel Kolly, Syndic : « Merci beaucoup, y-a-t-il d'autres questions dans les divers ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clos cette assemblée en adressant ses remerciements à M. Sébastien Blanc et M. Joseph Quartenoud, employés communaux pour la mise en place de la salle . Il remercie également l'administration, en particulier Mme Valérie Mabboux et Mme Stéphane Bossel pour la tenue des comptes.

M. Le Syndic remercie la Famille Michel de Villarvolard qui a offert le fromage pour le verre de l'amitié que l'assemblée est invitée à partager

M. le Syndic remercie encore ses collègues du Conseil communal pour le travail fourni.

L'assemblée se termine à 20h10.

Corbières, le 27 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

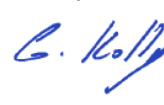
La Secrétaire



Martine Borcard



Le Syndic



Gabriel Kolly